

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 6 avril 2017 modifiant l'arrêté du 25 avril 2016  
portant attribution de la médaille de la sécurité intérieure**

NOR : INTK1703487A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles D. 141-2 à D. 141-10;

Vu l'arrêté du 25 avril 2016 portant attribution de la médaille de la sécurité intérieure,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Au II, échelon argent, de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 25 avril 2016 susvisé, sont insérés les noms suivants:

M. BOURDELAT Erwan.

M. CHRISTOV Pierre.

M. PELATAN Paul.

Article 2

Au III, échelon bronze, de l'article 1<sup>er</sup> du même arrêté, sont supprimés les noms suivants:

M. BOURDELAT Erwan.

M. CHRISTOV Pierre.

M. PELATAN Paul.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 avril 2017.

*Le ministre,*  
MATTHIAS FEKL